Nations Unies S/2004/339



Conseil de sécurité

Distr. générale 3 mai 2004 Français

Original: anglais

Lettre datée 28 avril 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration que la présidence a faite au nom de l'Union européenne le 27 avril 2004 sur la décennie de démocratie en Afrique du Sud.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies (Signé) Richard Ryan

Annexe à la lettre datée du 28 avril 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et français]

Déclaration faite par la présidence au nom de l'Union européenne le 27 avril 2004 sur la décennie de démocratie en Afrique du Sud

L'Union européenne présente ses vives félicitations et ses meilleurs vœux au Gouvernement et au peuple sud-africains à l'occasion du dixième anniversaire de l'avènement de la démocratie

L'Union européenne reconnaît l'exploit remarquable que l'Afrique du Sud a accompli en mettant en place une démocratie forte et performante après la fin du régime de l'apartheid. L'Union européenne constate les progrès considérables réalisés en matière de réformes économiques, sociales et constitutionnelles par l'Afrique du Sud, qui s'est trouvée confrontée à l'héritage du mal absolu incarné par le régime de l'apartheid.

L'Afrique du Sud a joué un rôle actif sur la scène internationale, et en particulier sur le continent africain, en déployant des efforts constants pour instaurer la paix dans les régions affectées par des troubles et appuyer le relèvement économique du continent.

L'Union européenne se réjouit à la perspective de coopérer étroitement avec l'Afrique du Sud à l'approfondissement de leurs relations au niveau bilatéral et au sein des instances internationales.

Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie, la République tchèque et la Slovénie, pays adhérents, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, pays candidats, l'Albanie, l'Ex-Républqiue yougoslave de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

2 0433592f.doc